







Championnat national UGSEL minimes filles Du 16 au 18 mai 2022 Angers













Tel: 01 44 41 48 52

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CORRESPONDANCES ET RENSEIGNEMENTS: BRIGITTE GARREAU

Ugsel Maine et Loire 5 rue du Haut Pressoir BP 61028 49010 Angers Cedex 01

Tel: 06 82 42 44 56 <u>ugselml@gmail.com</u>

REPRESENTANT DU BUREAU NATIONAL:

DUCLOS Éric

DELEGUE SPORTIF / RESPONSABLE JEUNES OFFICIELS:

LIEUX DE LA COMPETITION:

Salle Bertin 63 rue de la Meignanne Angers

LIEU D'ACCUEIL ET RESTAURATION DU SOIR :

Collège Immaculée Conception 14 boulevard Jacques Portet Angers.

Le parking sera clairement identifié.

Acces:

Par le train : Arrivée en gare d'Angers. Possibilité de locations de minibus à l'arrivée.

Aucune navette, en cas de souci, merci de contacter l'organisateur avant le championnat.

HEBERGEMENT / RESTAURATION:

Forfait restauration obligatoire pour toutes les équipes : 33 euros par personne. Il comprend :

- Repas des 2 soirs au collège de l'Immaculée
- Repas du mardi midi : plateau repas
- Repas du mercredi midi : pique-nique à emporter.

Pour l'hébergement, une liste est mise à disposition.

Aucune bouteille en plastique ne sera distribuée sur le site. Chaque participant doit prévoir une gourde.













DROIT D'ENGAGEMENT:

12 € par élève à joindre obligatoirement au questionnaire d'inscription.

A renvoyer pour le **4 mai dernier** délai par mail : <u>ugselml@gmail.com</u> puis par courrier à l'UGSEL Maine et Loire avec le règlement.

PRIMES KILOMETRIQUES:

La prime kilométrique versée en 2022 pour la participation aux championnats Nationaux est proposée par kilomètre et par jeune transporté depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller – retour : référence dico route).

SOUVENIR:

Un cadeau sera offert à chaque compétiteur.

CONVIVIALITE ET TEMPS PASTORAL:

Un temps fort sera organisé à l'accueil et un temps de rencontre est prévu le mardi soir autour des spécialités de la région angevine!

RESPONSABILITE:

Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs athlètes et de tous les dégâts que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Photos : La participation des licenciés UGSEL aux compétitions UGSEL entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir par avance et par écrit l'organisateur.

Chaque participante s'engage à respecter les consignes sanitaires en vigueur en mai 202

PREMIERS SECOURS:

Chaque équipe doit se sentir concernée par les gestes de premiers secours et est invitée à se munir d'une trousse de secours pour la prise en charge de blessures bénignes.

En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux.













RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

REGLEMENTS GENERAUX ET SPORTIFS ::

Se référer aux règlements nationaux Sports-collectifs 2021/2022 U.G.S.E.L. consultables sur le site de l'UGSEL Nationale (www.ugsel.org).

CHARTE ETHIQUE ET SPORTIVE:

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive : voir en fin de document.

Avant chaque match, tous les participants à la rencontre (joueurs, officiels et encadrants) se réuniront au centre du terrain en formant le Cercle du Respect.

COORDINATION GENERALE ET TECHNIQUE: BRIGITTE GARREAU / JEREMIE CHAUVIRE

VERIFICATION DES LICENCES ELEVES ET ACCOMPAGNATEURS :

Conformément à l'article 12 des statuts de l'UGSEL Nationale, la licence UGSEL est obligatoire pour participer aux activités de l'association sportive, à des championnats organisés par l'UGSEL. Elle est exigée avant le début de tout championnat, par l'organisateur et/ou le délégué sportif. La participation aux championnats UGSEL est conditionnée à la présentation de la licence sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement.

Dépôt et contrôle des licences élèves et accompagnateurs le lundi 16 mai 2022 à l'accueil lors de votre arrivée.

TIRAGE AU SORT ET REUNION TECHNIQUE:

A partir de 18h30, après le temps d'accueil le lundi soir.

ARBITRAGE:

Il sera assuré par les jeunes arbitres des équipes en binôme avec des adultes.

Un trophée du jeune officiel sera remis au moment de la remise des récompenses.

Conformément à l'article 6 des règlements des sports collectifs, chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national doit présenter un jeune officiel.

Une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Cette caution est restituée en fin de championnat si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires. Les jeunes officiels recevront un maillot spécifique pour être identifiés dans leur fonction













TENUE:

Se référer au règlement sportif de l'UGSEL.

Il est souhaitable que chaque équipe prévoit deux jeux de maillots numérotés et de couleurs différentes, ainsi qu'une paire de chaussures, réservée EXCLUSIVEMENT à la pratique en salle.

BALLONS:

Chaque équipe amènera ses propres ballons pour l'échauffement, les ballons des rencontres seront fournis par l'organisation.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET JURY D'APPEL:

Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux.

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Pour être recevable, une réclamation doit être effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée ; et confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

Jury d'appel : la commission disciplinaire et règlementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, ou de la CSN le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres et éventuellement deux personnes à désigner sur place.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE:

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage suivant les modalités arrêtées par le Ministère des Sports.

Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ses médicaments.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT: LUNDI 2 MAI 2022

Les territoires valident les équipes qualifiées sur Usport. Les équipes devront confirmer leur participation et leur nombre de participants à l'aide des documents joints. TOUS LES DOCUMENTS SONT A RENVOYER à l'UGSEL Maine et Loire <u>POUR LE lundi 2 mai 2022</u>, délai de rigueur, par mail puis par courrier avec le paiement.













DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS NATIONAUX UGSEL MINIMES FILLES FUTSAL

LUNDI 16 MAI

<u>17н00</u>: Arrivée des délégations. Accueil au collège Immaculée Conception à Angers

18н00 : Temps d'accueil et présentation des équipes

18н30 : Tirage au sort et présentation du championnat.

19н30: repas

20н30: retour vers les hébergements.

Mardi 17 Mai

A PARTIR DE 08H00: Accueil des équipes salle Bertin à Angers.

Réunion des jeunes officiels

DE 8H00 A 18H:

Rencontres toute la journée. Le repas sera servi entre 11H45 et 13H en fonction des matchs.

18н15: Apéritif avec les « spécialités angevines ».

A PARTIR DE 19H00: Repas et soirée animation.

MERCREDI 18 MAI

A PARTIR DE 8H00 : Accueil des équipes

DE 8H A 12H : Rencontre sportive

12н30 / 13н: protocole, remise des récompenses et trophée du jeune officiel.

Dans un esprit de convivialité et par respect pour les équipes récompensées, nous souhaitons que toutes les équipes assistent à l'intégralité de la remise des récompenses.

13H15: DISTRIBUTION DES PANIERS REPAS.







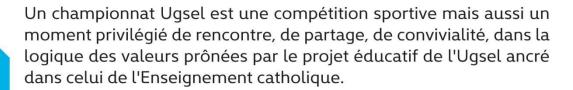






CHARTE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE



Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux évènements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'adulte est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son chef d'établissement.

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

ÉDUQUER ... TOUT UN SPORT!